

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d' ARRAS  
Canton de BAPAUME  
Commune de **METZ-EN-COUTURE**  
tél: 03.21.48.31.75  
[mairie.metzencouture@orange.fr](mailto:mairie.metzencouture@orange.fr)

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 décembre 2016 à 18 HEURES 30

Convocation : 01/12/2016

Affichage : 01/12/2016

L'an deux mille seize, le sept décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Metz en Couture, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel Lalisce, Maire

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Mr Michel Lalisce - Mme Chrystèle Lectez- Mr Lionel Delsaut - Mr Thierry Fontaine-Mme Nicole Navarro -  
- Mme Stéphanie Plaisant- Mme Lucette Cathelain-

Mr. Richard Risso - Mr Philippe Coquel - Mr Jean-Luc Capon- Mr Frédéric Gérard

Etaient absentes excusées : Mme Julie lefevre , Mme Corinne Obry

Etait absent : Mr Patrick Machut.

Mme Chrystèle Lectez, Adjointe a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### 1-Le compte rendu de la réunion du 19 octobre 2016 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents. Il sera affiché à la bretèche et mis en ligne sur le site internet communal.

### 2-Le transfert du réseau d'eau

Monsieur le Maire rappelle aux membres l'adhésion au SIESA (Syndicat intercommunal des eaux du Sud Artois) à compter du 01/01/2017.

Actuellement 40 communes sont adhérentes, il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert ou de la mise à disposition du patrimoine du service de l'eau de la commune de Metz en Couture au SIESA.

Monsieur le Maire rappelle le prix de l'eau de la régie communale de Metz en Couture qui s'élève à 2.03 € TTC plus un abonnement de 10€ par an, le prix de l'eau du SIESA est d'environ 2.30€ TTC avec un abonnement de 35.61€ par an.

Les cotisations dues par le SPANC et l'Agence de l'eau resteront inchangées. Nous ne maîtrisons pas ces montants, ils sont imposés par la CCSA et l'Agence de l'Eau. (soit 15€ pour le SPANC et 0.42826/m<sup>3</sup> € pour l'Agence de l'Eau)

Véolia prestataire et délégataire du SIESA assurera l'entretien du réseau d'eau potable. Son contrat est soumis à renouvellement en Assemblée Générale du syndicat.

Monsieur le Maire informe les membres que les services des impôts conseillent de convenir d'une mise à disposition, (la majorité des communes adhérentes au SIESA a adopté cette formule).

Après une mise à disposition la collectivité a encore la possibilité de transférer les installations du service de l'eau. Par contre si le transfert est voté en 1<sup>ère</sup> étape la collectivité ne peut pas par la suite revenir sur une mise à disposition.

Les membres discutent sur ce sujet et, à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal votent la mise à disposition des installations du service de l'eau au SIESA.

2 représentants titulaires et un suppléant devront représenter la commune au sein du SIESA.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures :

Monsieur Delsaut, adjoint délégué au service de l'eau et Mme Nicole Navarro se présentent en qualité de titulaires, Monsieur le Maire assurera la suppléance.

A l'unanimité, les membres acceptent cette représentation.

### **3- Le legs Dazin :**

le legs Dazin est constitué de 3 parcelles de terre. Une parcelle de 3 ares 55 enclavée entre celles-ci appartient à Madame Henne Raingeval Suzanne.

Monsieur le Maire informe les membres du souhait de Mme Henne de vendre cette parcelle. Les membres autorisent Monsieur le Maire à rencontrer Mme Henne pour une négociation au prix du Marché agricole.

Ce projet sera débattu lors d'une prochaine réunion.

Après renseignements pris auprès des animateurs de l'opération « Plantons le décor », 18 arbres fruitiers de variétés régionales pourraient être plantés pour un coût d'environ 800 €.

Monsieur le Maire invite les membres à réfléchir sur la dénomination de ce terrain et informe son intention de faire un don à la commune pour cette création.

A l'unanimité des présents, les membres acceptent la création de ce verger.

La gestion de cet espace pourrait être faite sous une forme associative.

### **4- la destination des locaux de la poste :**

Monsieur le Maire informe les membres de la réalisation de l'état des lieux. Le bureau de la poste sera restitué fin décembre dans l'état.

Le logement est correct. Quelques travaux d'isolation pourront être réalisés par la main d'œuvre communale.

A l'unanimité des présents, le logement de la poste sera mis en location et le bureau sera tenu par la commune pour une destination restant à préciser.

### **5- Le règlement de la salle des Fêtes :**

Monsieur le Maire remet à chacun le règlement de la salle des fêtes préparé par Madame Obry et invite les membres à faire part de leurs suggestions avant fin décembre.

Il sera entériné lors de la prochaine réunion.

### **6-L'organisation de l'arbre de Noël :**

Monsieur Fontaine se charge d'établir l'organigramme de la distribution des jouets le samedi 17 décembre 2016. Une visite du Père Noël sera organisée à la cantine le vendredi 16 décembre 2016 à l'issue du repas de Noël avec une distribution de friandises en parallèle.

20 janvier 2017 : présentation des vœux de Monsieur le Maire à la population suivi d'un buffet campagnard. Les personnes présentes pourront poser des questions concernant la gestion de la commune et l'intérêt général.

Monsieur le Maire présente la maquette n°3 du Petit Culturimessin d'une contenance de 24 pages qui sera distribué la 1<sup>ère</sup> semaine de Janvier 2017.

### **7- Les délibérations à prendre :**

Monsieur le Maire informe les membres de la réception des conventions de la CCSA pour l'attribution des fonds de concours à hauteur de 10% des montants HT concernant les travaux effectués aux entrées des chemins d'Equancourt et de Villers, la pose des huisseries à l'école Jules Ferry et l'éventuel remplacement de la chaudière de l'école.

A l'unanimité des présents, les membres acceptent que Monsieur le Maire signe ces 3 conventions.

### **8-questions diverses :**

#### **• Le règlement de la société Woodstock**

Monsieur Fontaine chargé du suivi du litige de la société Woodstock avec la commune consécutif au débordage du bois par le chemin d'Havrincourt. Il fait part aux membres qu'après plusieurs réclamations, il est toujours en attente de recevoir un règlement de 150€ consécutif aux dégâts faits à cette voirie.

#### **• Le Jardin du Souvenir**

Un projet d'installation d'une colonne pouvant porter l'inscription du nom, date de décès et naissance des personnes dont les cendres sont dispersées est en cours.

Ces inscriptions pourraient se faire sous forme :

- d'un livre du souvenir en granit rose pour un montant de 720€ + 10 plaques signalétiques pour un montant de 145 €,
- ou d'un livre en gris d'orient pour un montant de 629€
- ou d'une colonne brisée pour un montant de 1040€. D'autres demandes de devis sont en cours.

Les plaques signalétiques attribuées aux familles pourront être payantes.

Ce projet sera vu lors d'une prochaine réunion

- **Le 1<sup>er</sup> Mai**

Madame Lectez informe des différentes réunions de concertation, le 1<sup>er</sup> mai se met en place. Un marché rural et artisanal en remplacement de l'exposition « les Veilles Charrues » verra le jour.

- **Les TAP**

Madame Lectez informe les membres de la nouvelle répartition des intervenants aux Tap.

Madame Dazin intervient dorénavant aux Tap. Cependant, nous n'avons pas d'intervenant avec un enseignement spécifique. Mme Lectez propose d'amener un plus aux enfants avec des activités ludiques autour de l'anglais 2 fois  $\frac{3}{4}$  d'heure par créneau de Tap.

A l'unanimité les membres approuvent la proposition d'une intervenante vacataire pour un trimestre.

- **Les après midi jeux :**

Mme Lectez propose aux membres de faire de la publicité pour les après- midi jeux qui ont reçu une approbation très positive de la CCSA.

La fête communale, la présence des forains seront à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mercredi 08 février 2017 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22h